

Le Maire de CIRES-LES-MELLO

à

A Mesdames et Messieurs  
les conseillers municipaux

CIRES-LES-MELLO, le 16 Mars 2026

## CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Cette séance, prévue conformément à l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales, a pour objet l'installation du Conseil municipal à la suite des élections municipales du 15 Mars 2026. Conformément aux dispositions légales (articles L2121-7 et suivants du CGCT), j'ai l'honneur de vous convier à bien vouloir assister à la **première séance du conseil municipal** qui aura lieu, en mairie, **salle du conseil municipal**,

**SAMEDI 21 MARS 2026 à 10H30**

Afin de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

### CONSEIL MUNICIPAL :

1. **Installation du conseil municipal** : appel des conseillers élus et constatation de l'installation par le doyen du conseil municipal
2. **Élection du Maire**
  - Rappel des règles de vote (majorité absolue, puis relative)
  - Vote et proclamation du résultat conformément à l'article L.2122-8 du CGCT
3. **Fixation du nombre d'adjoints municipaux**
4. **Élection des Adjoints au Maire**
  - Désignation des adjoints conformément au nombre fixé
5. **Lecture de la charte de l'élu local par le Maire élu**

Vous remerciant par avance de votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations dévouées.

Le Maire

Alain GUÉRINET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE